

2023



BUDGET PRIMITIF PRÉSENTATION



Rapport Budgétaire 2023 du SMMAG

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire Grenobloise (SMMAG) couvre, depuis le 1^{er} janvier 2020, les territoires de la Communauté de Communes du Grésivaudan, de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et de Grenoble-Alpes Métropole avec un repositionnement du partenaire historique qu'est le Département de l'Isère.

Après la crise sanitaire et ses effets à long terme sur les mobilités avec notamment le développement du télétravail, le secteur affronte une nouvelle crise due à l'envolée des prix de l'énergie.

Dans ce contexte difficile, le SMMAG poursuit le développement de services en faveur de la mobilité de ses habitants sur l'ensemble de son territoire.

Le principal avec 71 % des charges réelles de fonctionnement est le réseau de transport en commun de l'agglomération grenobloise. Par rapport au niveau élevé de sa dette historique, le niveau d'épargne du syndicat reste faible.

Ainsi, depuis 2017, l'épargne brute ne suffit plus à couvrir le remboursement en capital de la dette du syndicat et seuls les versements du Département et de la Métropole au titre du remboursement des actifs permettent de maintenir une épargne nette positive.

Il en résulte une capacité de désendettement particulièrement faible, puisqu'elle dépasse les 30 années.

Handicapé par cette dette et par son faible niveau d'épargne, le SMMAG n'est donc pas dans la meilleure situation possible pour faire face à un environnement qui devient de plus en plus difficile, avec en particulier, en 2023, les éléments suivants :

- La nette hausse des taux d'intérêt qui alourdit encore le poids de cette dette et la charge de son remboursement avec une augmentation de 5 M€,
- Le contexte réglementaire avec l'instauration de la ZFE qui rend indispensable la mise en œuvre de nouvelles dépenses en fonctionnement afin d'aider nos concitoyens à faire face à cette évolution,
- La hausse du coût du réseau M'Tag largement portée par le contexte économique inflationniste se traduisant par un impact conséquent sur le prix de l'énergie et des matières premières. Les transports en commun sont particulièrement touchés par la hausse de prix sans précédent de l'électricité et dans une moindre mesure du carburant.

La reprise économique génère également des tensions sur le marché du travail avec, d'une part, des difficultés de recrutement notamment de conducteurs de bus ou de tram.

En contrepartie, le Versement Mobilité (VM) qui repose sur la masse salariale bénéficie d'une bonne dynamique avec un produit supplémentaire estimé à 13 M€ au BP 2023 par rapport au BP 2022, soit 137,3 M€ de recettes pour 2023.

3 budgets retracent l'exercice des compétences de mobilités du SMMAG transférées par ses membres :

- Le budget principal avec les compétences obligatoires,
- Un budget annexe avec les compétences de Mobilités Partagées, Actives et Intermodalité,
- Un budget annexe avec la compétence Mobilités Urbaines pour les territoires ayant transféré leur Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM) soit Grenoble Alpes Métropole et Le Grésivaudan.

Lors de la création du SMMAG, il a été décidé que chaque territoire garderait son indépendance budgétaire : chacun des 3 budgets est donc lui-même divisé en sous-sections territoriales dont le SMMAG doit préserver l'étanchéité.

Les éléments sont présentés par territoire sans que cette décomposition ne se retrouve dans les documents réglementaires.

Les chiffres présentés traduisent les orientations proposées.

Dans le présent rapport, la présentation des données consolidées des 3 budgets est suivie d'une présentation détaillée par budget.

Les produits de cession sont analysés comme une recette d'investissement pour tenir compte de leur caractère non récurrent bien qu'inscrits en section de fonctionnement conformément à la nomenclature M43.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS

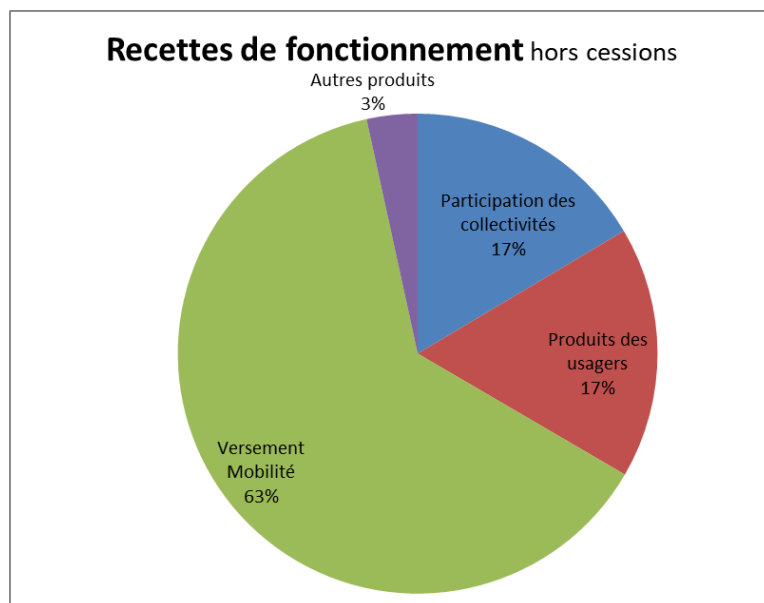
Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes du Grésivaudan équilibrent leurs charges par le produit du Versement Mobilité (VM). Ce financement est complété par une participation de la Métropole prévue en augmentation de 4 M€ nécessaire à l'équilibre du budget annexe des mobilités urbaines.

Comme chaque année, il n'est prévu aucune participation de la Communauté de Communes du Grésivaudan au SMMAG.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, en l'absence de recettes de VM, les dépenses sont financées par une participation en fonctionnement.

Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sont estimées à 218,9 M€ pour 2023 contre 194,1 M€ au BP 2022.



Le produit du VM, de 137,3 M€, prélevé sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan constitue 63 % des recettes de fonctionnement du syndicat.

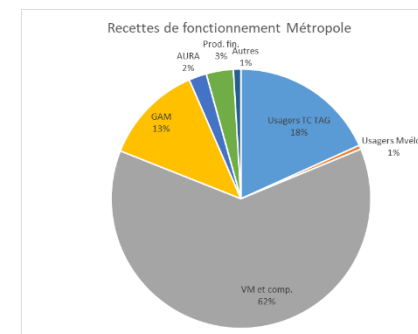
La part de recettes des usagers des services, de 37,1 M€, représente 17 % de ces recettes comme la part de financement public de 36,3 M€.

Ainsi, pour la Métropole, les recettes de fonctionnement (hors cessions) sont estimées à 196,6 M€ pour 2023, soit 90 % des recettes de fonctionnement du SMMAG. Elles sont composées pour 62 % des recettes du VM.

Les recettes tarifaires des usagers du réseau de transport en commun TAG estimées à 35,9 M€ pour 2023 représentent 18 % des recettes de fonctionnement.

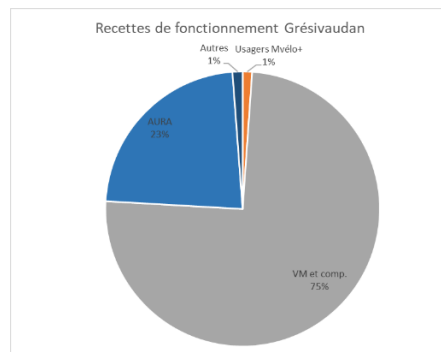
L'équilibre du budget annexe des mobilités urbaines nécessite une participation de la Métropole dont le montant est augmenté de 4 M€ pour atteindre 24,5 M€ en 2023. La participation de la Région Auvergne Rhône Alpes, de 4,3 M€, est figée dans le temps.

A noter, avec la remontée des taux sur les marchés financiers, les produits financiers issus des outils de couverture (swaps) mis en place augmentent également. Cette hausse de recette ne couvre cependant pas la hausse des charges d'intérêts.



Pour la Communauté de Communes du Grésivaudan, les recettes de fonctionnement (hors cessions) sont estimées à 20,7 M€ pour 2023, soit 9 % des recettes de fonctionnement du SMMAG.

Elles sont composées pour 75 % des recettes du VM. La participation de la Région Auvergne Rhône Alpes, de 4,7 M€, est figée dans le temps et représente 23 % des recettes de fonctionnement.

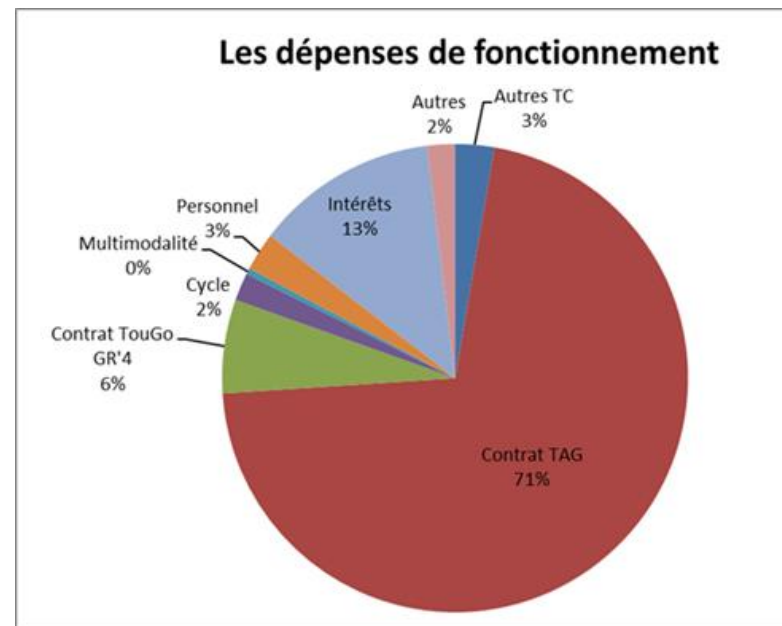


Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les dépenses sont financées par une participation en fonctionnement estimée à 1,3 M€ contre 1,2 M€ au BP 2022.

Elle est complétée par les recettes tarifaires des usagers des parkings, estimées à 120 k€ ainsi que d'une part de la participation du Département comme sur les 2 autres territoires.

En effet, le Département de l'Isère participe au financement de certaines compétences à hauteur de son poids de vote. Pour 2023, cette participation est estimée à 0,7 M€ contre 0,5 M€ au BP 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 199,8 M€ pour 2023 contre 176,4 M€ au BP 2022 soit une augmentation de 23,3 M€ qui est due, pour l'essentiel, à l'augmentation des contrats d'exploitation et à celle des frais financiers.



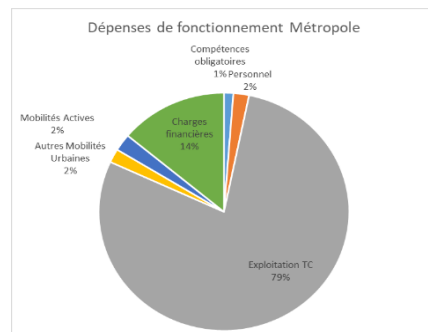
L'exploitation des 2 réseaux de transport en commun (TAG et TOUGO) constitue 77 % de ces dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, estimées à 5,3 M€ pour 2023, sont en baisse de 4,5 % dans l'attente de compléter les recrutements attendus. La prévision repose sur un effectif de 96,35 Equivalents de Temps Plein (ETP) dont 85,25 ETP mis à disposition par la Métropole, 7,5 ETP par le Grésivaudan et 2,6 ETP par le Pays Voironnais. La répartition de ces charges entre les territoires en fonction des compétences a été définie par délibération le 17 novembre 2022.

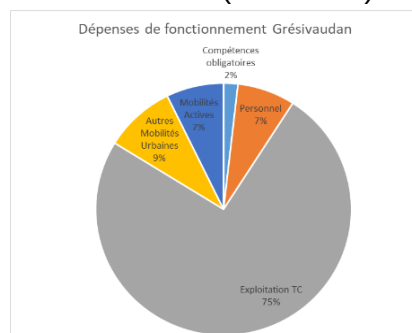
Ainsi, pour la Métropole, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 181,5 M€ pour 2023, soit 91 % des dépenses de fonctionnement du SMMAG.

La principale dépense est le forfait de charges payé au délégataire M'Tag du contrat d'exploitation des transports en commun.

L'autre poste de dépenses en forte augmentation (+ 11,9 M€) sont les frais financiers de la dette, estimés à 25,2 M€, suite à la remontée des taux sur les marchés financiers. Ces frais représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement.

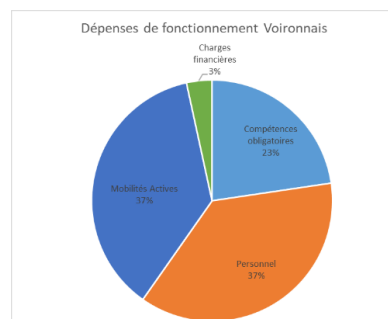


Pour la Communauté de Communes du Grésivaudan, les dépenses de fonctionnement (hors dette) sont estimées à 17,3 M€ pour 2023, soit 9 % des dépenses de fonctionnement du SMMAG.



Comme sur le territoire de la Métropole, la principale dépense est le contrat d'exploitation des transports en commun TOUGO et GR'4 avec des dépenses estimées à 12,9 M€ pour 2023. Elles représentent 75 % des dépenses de fonctionnement.

Enfin, pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les dépenses de fonctionnement (hors dette) sont estimées à 1,0 M€ pour 2023, soit 0,6 % des dépenses de fonctionnement du SMMAG.

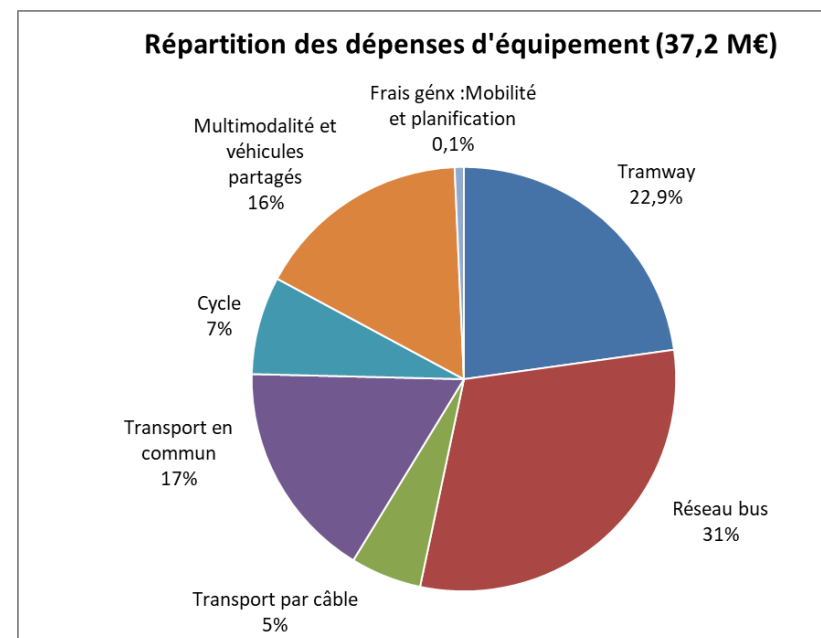


Investissement

Les dépenses d'équipement sont estimées à 37,2 M€ pour 2023 contre 72 M€ au BP 2022 avec une réalisation estimée à 24 M€.

La baisse apparente de ces dépenses correspond à un effort d'amélioration des prévisions et non à une baisse des réalisations effectivement prévues. Un travail a été réalisé, conformément aux exigences exprimées par la Chambre Régionale des Comptes, qui avait souligné les taux historiquement faibles de consommation des crédits du SMTIC et du SMMAG pour que les inscriptions budgétaires correspondent mieux à la capacité réelle de dépenses du syndicat, capacité dépendant à la fois des moyens humains mais aussi de la complexité toujours croissante de réalisation des projets.

Ces dépenses d'équipement concernent pour 75 % les réseaux de transport en commun.



Pour la Métropole, les dépenses d'équipement, de 31,5 M€, concernent pour 94 % les Mobilités Urbaines.

Pour la Communauté de Communes du Grésivaudan, les dépenses d'équipement de 5,3 M€ concernent pour 91 % les Mobilités Actives et la Multimodalité.

Enfin, pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les dépenses d'équipement de 373 k€ concernent pour 80 % les Mobilités Actives et la Multimodalité.

Les dépenses communes concernent principalement le Pass Mobilité, le Système d'Information Multimodal (1 M€) pour les 3 territoires et le déplacement de la halte de Pont de Claix à l'Etoile comme le PEM de Domène pour la Métropole et le Grésivaudan.

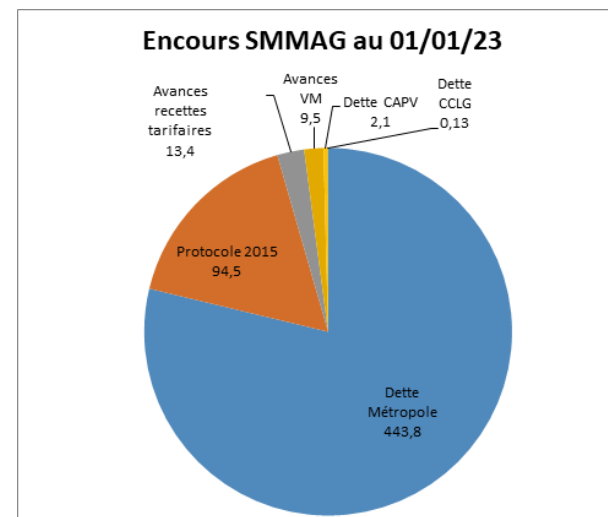
Les recettes d'investissement hors emprunt sont constituées de 4,9 M€ de subventions d'équipement dont l'essentiel, pour 3,7 M€, associé à des projets du territoire métropolitain provient de la Métropole.

Ainsi, le financement 2023 de la Métropole au SMMAG s'élève globalement à 43,9 M€ dont 24,5 M€ en fonctionnement ; 15,75 M€ au remboursement de la dette et 3,7 M€ aux projets d'investissement.

Ces financements sont complétés par un emprunt prévisionnel de 21,7 M€ dont la mobilisation effective sera ajustée en fonction de l'exécution de ce budget.

Encours de la dette

L'encours de dette du SMMAG s'élève à 563,5 M€ au 1^{er} janvier 2023 contre 603 M€ au 1^{er} janvier 2022.



Chaque territoire finance le remboursement de la dette ayant financé ses investissements. Pour 2023, avec un remboursement de la dette de 41,9 M€ de capital et un emprunt prévisionnel de 21,7 M€, **le SMMAG se désendetterait d'au moins 20,2 M€.**

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du SMMAG comprend l'ensemble des éléments permettant la réalisation des compétences obligatoires et notamment :

- La coordination des services,
- Le développement d'un système d'information multimodal,
- Le développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.
- Les actions visant à accompagner les changements de comportement (anciennement portées sur le budget Mobilités Urbaines).

Ce budget n'est pas assujéti à la TVA et les montants présentés sont donc TTC.

Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de ce budget sont estimées à 138,6 M€ contre 125,3 M€ au BP 2022, soit une augmentation de 13,3 M€ essentiellement due au dynamisme du VM.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Voironnais	Total BP 2023
73	Versement Mobilité	124 250 000	121 900 000	15 400 000		137 300 000
74	Participation CD 38	117 257	194 416	48 784	42 359	285 559
	Participation CAPV	213 454			442 008	442 008
75	Compensation VM	584 000	523 000	61 000		584 000
	Total recettes réelles de fct	125 164 711	122 617 416	15 509 784	484 367	138 611 567
002	Résultat de fonctionnement reporté	70 715				
	Total recettes réelles de fonctionnement	125 235 426	122 617 416	15 509 784	484 367	138 611 567
042	Opération d'ordre de transfert sections	30 000	27 100			27 100
	Total recettes de fonctionnement	125 265 426	122 644 516	15 509 784	484 367	138 638 667

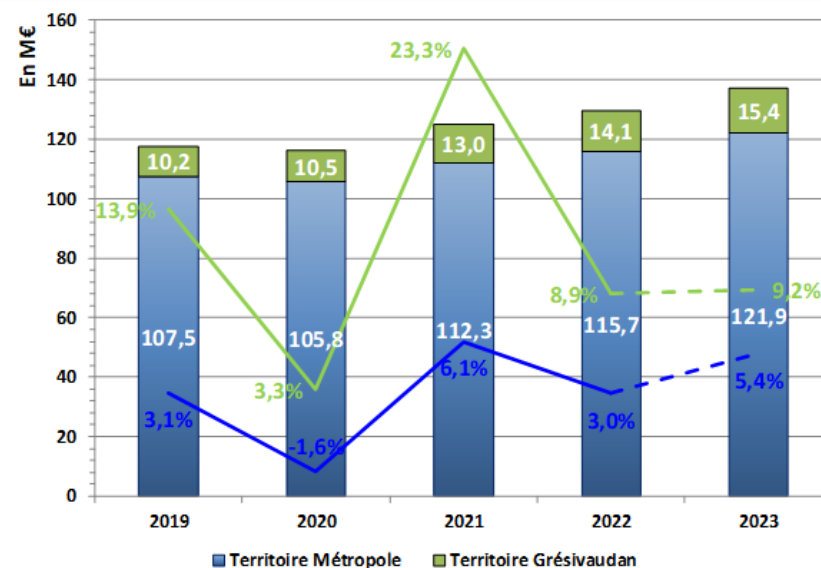
Le produit du VM, estimé à 137,3 M€, en augmentation de 13 M€, prélevé sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan constitue 99 % des recettes de fonctionnement du Budget Principal.

En 2023, le taux du VM est maintenu à 2 % sur le territoire métropolitain et à 1,3 % sur celui du Grésivaudan.

En 2022, le produit de VM perçu s'est établi à 129,8 M€, sur la base d'une progression de la masse salariale de 6 % entre 2021 et 2022, après 4 % entre 2020 et 2021. Cette augmentation est deux fois plus marquée sur le territoire du Grésivaudan (+11 %) que sur celui de la Métropole (+6 %).

En 2023, les salaires devraient rester dynamiques, soutenus par l'inflation élevée et par les difficultés de recrutement.

EVOLUTION DU PRODUIT DU VERSEMENT MOBILITE



Ainsi, le produit de VM sur le territoire de la Métropole est estimé à 121,9 M€ contre 115,7 M€ perçus en 2022, à partir d'une hypothèse de progression de 3 % de la masse salariale, sur la base de l'inflation et d'une stabilité des effectifs liée au poids du secteur public et au ralentissement de l'activité entamé en 2022 et devant se poursuivre en 2023.

Le produit de VM sur le territoire du Grésivaudan est estimé à 15,4 M€ contre 14,1 M€ perçus en 2022, à partir d'une hypothèse de progression de 5 % de la masse salariale, dont 2 % liés à la création d'environ 500 emplois notamment par STMicroelectronics et Soitec, première phase des 1 500 emplois que ces entreprises prévoient de créer d'ici 2025 sur leurs sites de Crolles et de Bernin.

REPARTITION DU VM ENTRE LES 3 BUDGETS (EN €)

RECETTES	BP 2022	2023	Métropole	Grésivaudan
Versement Mobilité	124 250 000	137 300 000	121 900 000	15 400 000
Compensation VM	584 000	584 000	523 000	61 000
Recettes de VM	124 834 000	137 884 000	122 423 000	15 461 000
Part du Budget Principal	2 376 484	4 111 327	3 500 444	610 883
Part du BA Mobilités Partagées	5 621 931	8 132 840	3 865 509	4 267 331
Soldes du BA Mobilités Urbaines	116 835 585	125 639 833	115 057 047	10 582 786

La participation du Pays Voironnais est estimée à 442 k€ afin d'être en mesure de couvrir ses charges de fonctionnement et d'autofinancer une part de ses investissements.

Le Département de l'Isère contribue quant à lui au financement du budget principal au titre de la coordination des services d'organisation de la mobilité et à la masse salariale afférente selon les modalités définies par délibération fin 2021 au prorata de son nombre de voix soit 4/28^{ème}. Cela représente une participation de 286 k€ dont 117 k€ au titre de la masse salariale des agents.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions aux budgets annexes liées au reversement de VM) sont estimées à 4,8 M€ contre 2,8 M€ au BP 2022.

La hausse des dépenses de fonctionnement de 2 M€ est liée pour 1,3 M€ aux nouvelles modalités de répartition de la masse salariale entre les budgets.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Voironnais	Total BP 2023
011	Charges à caractère général	1 877 528	1 931 345	268 498	214 009	2 413 852
	dont Général (P090)	286 808	193 862	45 128	41 417	280 408
	dont Centre de ressources, études (P0)	370 631	259 172	60 331	55 370	374 873
	dont SIM PASS (P085 et 086)	959 500	1 128 250	96 690	78 561	1 303 500
	dont Acct au chgt (P095)	223 640	190 370	29 004	4 266	223 640
	Charges de structure	36 949	159 692	37 345	34 394	231 431
012	Charges de personnel	328 024	1 103 679	258 104	237 710	1 599 493
014	Atténuations de produits	15 000	15 000	0	0	15 000
	dont Directions opérationnelles		655 371	115 449	103 680	874 500
	dont Fonctions support		448 308	142 655	134 030	724 993
65	Autres charges de gestion courante	250 462	233 924	40 672	17 209	291 805
	Charges à répartir	239 462	233 924	40 672	17 209	291 805
	dont Général (P090)	43 000	62 576	14 567	13 369	90 511
	dont Centre de ressources, études (P0)	196 462	171 348	26 106	3 840	201 294
	Charges propres à chaque territoire	11 000	0	0	0	0
	Charges de gestion courante	2 471 014	3 283 948	567 275	468 928	4 320 150
65	Reversement VM	122 428 589	118 922 556	14 850 117	0	133 772 673
67	Charges exceptionnelles	3 000	2 074	483	443	3 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	124 902 604	122 208 578	15 417 874	469 371	138 095 823
023	Virement à la section d'investissement	162 822	0	83 684	8 159	91 844
042	Opération d'ordre de transfert sections	200 000	435 938	8 225	6 837	451 000
	Total dépenses de fonctionnement	125 265 426	122 644 516	15 509 784	484 367	138 638 667

Les dépenses de fonctionnement comprennent une part des charges de personnel liées à la mise en œuvre des compétences obligatoires (1,6 M€), les charges de structure afférentes (231 k€) ainsi que des charges communes (2,5 M€ contre 2 M€ au BP 2022).

Ces charges sont affectées par territoire en application des critères définis par délibération fin 2021.

Elles se composent majoritairement des dépenses liées au système d'information multimodale (SIM) et au Pass mobilité dont la répartition entre les 3 territoires se fait au prorata de l'offre de transports en commun. Pour le SIM, 574 k€ sont prévus pour la maintenance de logiciels et des études prédictives. Pour le Pass mobilité, la phase

d'exploitation explique la hausse des dépenses à 730 k€ contre 406 k€ au BP 2022 avec une la gestion par M'Tag pour l'exploitation, la maintenance et la communication.

Pour 2023, les frais de planification s'élèvent à 576 k€ pour des études AURG, du schéma mobilité et de la maintenance d'éco-compteurs et du logiciel Davisum.

Comme au BP 2022, il est prévu 224 k€ pour de l'accompagnement au changement de comportement.

Enfin, les frais généraux et de communication sont estimés à 374 k€ avec une répartition entre les 3 territoires au prorata de leur population.

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION (EN €)

	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Viroonnais	Total BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	125 235 426	122 617 416	15 509 784	484 367	138 611 567
Dépenses réelles de fonctionnement	124 902 604	122 208 578	15 417 874	469 371	138 095 823
Epargne	332 822	408 838	91 909	14 996	515 744

L'épargne du budget principal est de 516 k€ au BP 2023 contre 333 k€ au BP 2022. La répartition par territoire est la suivante :

- Sur le territoire de la Métropole, l'épargne nette de 409 k€ permet de financer 38 % des investissements de 1,1 M€,
- Sur le territoire du Grésivaudan, l'épargne nette de 92 k€, permet de financer la totalité des investissements,
- Sur le territoire du Pays Viroonnais, l'épargne nette de 15 k€ permet de financer 20 % des investissements de 75 k€.

Investissement

Les dépenses d'investissement sont de 1,23 M€ contre 2,14 M€ au BP 2022. La baisse s'explique, essentiellement, par l'avancée du projet Pass mobilité.

Elles sont dans leur quasi-totalité des dépenses communes consacrées, au SIM (550 k€) et au Pass Mobilité (650 k€). Elles sont réparties entre les 3 territoires au prorata de l'offre de transports en commun.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Viroonnais	Total BP 2023
13	Subventions d'investissement	0	200			200
	Dépenses d'équipement	2 142 000	1 070 109	91 909	74 981	1 237 000
	Charges à répartir	2 010 000	1 051 109	91 909	74 981	1 218 000
	dont Général (P090)					0
20	dont Centre de ressources, études (P093)	24 000	12 444	2 897	2 659	18 000
21	dont SIM PASS (P085 et 086)	1 986 000	1 038 665	89 013	72 323	1 200 000
23	Charges propres à chaque territoire	132 000	19 000	0	0	19 000
	dont Centre de ressources, études (P093)	132 000	19 000			19 000
26	Participations et créances rattachées	500				0
	Total dépenses réelles d'investissement	2 142 500	1 070 309	91 909	74 981	1 237 200
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 305 298			0	0
	Total dépenses réelles d'investissement	4 447 798	1 070 309	91 909	74 981	1 237 200
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 000	27 100	0	0	27 100
	Total dépenses d'investissement	4 477 798	1 097 409	91 909	74 981	1 264 300

L'équilibre de l'investissement est assuré par :

- Pour la Métropole, un emprunt d'équilibre estimé à 649 k€,
- Pour le Pays Viroonnais, un emprunt d'équilibre estimé à 60 k€.

Au 1^{er} janvier, ce budget comporte, pour seule dette, l'avance sans frais versée par l'Etat en 2020 et 2021 au titre des pertes de versement mobilité, soit 9,5 M€ dont 146 k€ au titre du Grésivaudan et le solde pour la Métropole.

Aucun remboursement n'est prévu sur l'exercice 2023 étant donné que le niveau de recettes tarifaires estimé reste inférieur à la moyenne des années 2017 à 2019.

BUDGET ANNEXE MOBILITES PARTAGEES, MULTIMODALES ET ACTIVES

Le Budget Annexe des Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités retrace l'ensemble des opérations relevant des compétences transférées pour :

- La mise en œuvre commune de services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- La réalisation de pôles d'échanges multimodaux, parkings de covoiturage et haltes ferroviaires périurbaines,
- La promotion et le développement de l'utilisation du cycle,
- A compter de 2023, les actions visant à accompagner les changements de comportement (anciennement portées sur le budget Mobilités Urbaines).

Ce budget est assujéti à la TVA et les montants présentés sont donc Hors Taxe.

Fonctionnement

En complément des recettes propres aux mobilités partagées, les recettes de fonctionnement de ce budget sont composées du reversement de VM du budget principal, de la participation du Département et de celle du Pays Voironnais.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 10,7 M€ contre 12,8 M€ au BP 2022. La baisse s'explique par la baisse des investissements à financer en 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Voironnais	Total BP 2023
70	Ventes de produits, services, marchandises	1 112 000	885 800	206 200	120 000	1 212 000
74	Participations	1 344 203	156 809	204 094	960 279	1 321 182
	Participation CD 38	389 328	126 796	197 108	52 438	376 341
	Participation CAPV	954 875			907 841	907 841
	Autres (Mobilités actives)		30 013	6 987		37 000
75	Autres produits de gestion courante	68 000	67 327	15 673	0	83 000
	Total recettes réelles de fct hors versement VM	2 524 203	1 109 936	425 967	1 080 279	2 616 182
75	Reversement VM	10 263 784	3 865 509	4 267 331		8 132 840
	Total recettes réelles de fonctionnement	12 787 987	4 975 445	4 693 298	1 080 279	10 749 022
	Total recettes de fonctionnement	12 877 987	4 983 445	4 693 298	1 162 279	10 839 022

Pour le Pays Voironnais, les recettes de ce budget, sont estimées à 1,1 M€, se composent de 120 k€ de recettes des usagers des parkings contre 130 k€ au BP 2022, prévision recalée au vu de la réalisation effective et de 0,96 M€ de participation d'équilibre. Elle permet d'équilibrer la section de fonctionnement en couvrant également la dotation aux amortissements.

La Métropole et le Grésivaudan bénéficient des recettes de l'activité MVélo+ estimées à 1,2 M€ contre 1,1 M€ au BP 2022 pour tenir compte du développement du service.

Le Département de l'Isère contribue au financement du schéma directeur des pistes cyclables, du covoiturage, des charges de structure et des charges de personnel au prorata de son nombre de voix, soit 10/28èmes. Sa participation est estimée à 376 k€ et bénéficie à l'ensemble des territoires selon leur niveau de dépenses respectif.

Le reversement de VM est prévu à hauteur de 8,1 M€ dont 3,9 M€ pour la Métropole et 4,3 M€ pour le Grésivaudan.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7 M€ contre 5,3 M€ au BP 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Voiironnais	Total BP 2023
011	Charges à caractère général	3 969 585	3 393 225	1 057 638	364 171	4 815 034
	Charges à répartir (hors charges de structure)	3 370 245	3 393 225	936 638	167 387	4 335 100
	dont Général		7 347	11 907	4 306	23 560
	dont Mobilités actives	2 848 578	2 519 938	586 602		3 106 540
	dont Mobilités partagées	635 000	285 000	142 500	142 500	570 000
	dont PEM, PR et gares	0	515 094	119 906	0	635 000
	Charges de structure	96 033	65 846	75 723	20 581	162 150
	Charges propres à chaque territoire	503 307		121 000	196 784	317 784
	dont Mobilités actives	20 000		95 000		95 000
	dont PEM, PR et gares	269 568		26 000	196 784	222 784
012	Charges de personnel	1 105 064	455 082	523 348	142 244	1 120 674
	dont Directions opérationnelles		363 101	427 026	80 248	870 375
	dont Fonctions support		91 981	96 322	61 996	250 299
65	Autres charges de gestion courante	192 334	775 038	195 522	12 920	983 480
	Charges à répartir	192 334	575 038	195 522	12 920	783 480
	dont Général	93 334	22 040	35 720	12 920	70 680
	dont Mobilités actives	99 000	512 498	119 302		631 800
	dont PEM, PR et gares		40 500	40 500	0	81 000
	Charges propres à chaque territoire		200 000			200 000
	dont PEM, PR et gares		200 000			200 000
	Charges de gestion courante	5 266 983	4 623 345	1 776 508	519 335	6 919 188
66	Charges financières	47 000		2 000	32 500	34 500
67	Charges exceptionnelles	3 000	2 074	483	443	3 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 316 983	4 625 419	1 778 991	552 278	6 956 688
023	Virement à la section d'investissement	6 161 004	-112 474	2 879 808	0	2 767 334
042	Opération d'ordre de transfert sections	1 400 000	470 500	34 500	610 000	1 115 000
	Total dépenses de fonctionnement	12 877 987	4 983 445	4 693 298	1 162 279	10 839 022

La masse salariale utile à la mise en œuvre de ces compétences est évaluée à 1,1 M€.

La hausse des dépenses de fonctionnement provient de la hausse des charges communes de 5,1 M€ contre 3,6 M€ au BP 2022. Comme pour le budget principal, la répartition des dépenses communes entre les différents territoires a été définie par délibération fin 2021.

CHARGES COMMUNES (EN €)

	BP 2023				Clés de répartition 2023			
	TOTAL	GAM	CCLG	CAPV	critères	GAM	CCLG	CAPV
Dépenses de fonctionnement								
Frais généraux	3 000	2 074	483	443	population	69%	16%	15%
Schéma directeur pistes cyclables	36 300	29 446	6 854		population	81%	19%	
Etudes AURG ...	94 240	29 387	47 627	17 227	expert	72%	17%	11%
Sous Total financé CD 38	214 540	101 407	95 464	17 670		75%	17%	8%
Mvélo+ : services, consignes et animations	2 808 240	2 579 763	228 477		pop Métrovélo	92%	8%	
Service de covoiturage/ autostop organisé	570 000	285 000	142 500	142 500	covoit 50/25/25	50%	25%	25%
Covoiturage	570 000	285 000	142 500	142 500	covoit 50/25/25	50%	25%	25%
Accompagnement aux changements	485 000	393 418	91 582		population	81%	19%	
ZFE	150 000	121 676	28 324		population	81%	19%	
Autres animations vélo	313 800	254 546	59 254		population	81%	19%	
Aide achat vélo	580 000	470 480	109 520					
Sous Total hors financem CD 38	4 907 040	4 104 883	659 657	142 500		85%	11%	4%
Total Dépenses Budget 02	5 121 580	4 206 290	755 121	160 170		85%	11%	4%

Il est prévu 3,7 M€ de dépenses pour les cycles composées principalement du marché MVélo+, de l'ouverture de l'agence mobilité Presqu'île, de différentes animations vélo, du schéma directeur de pistes cyclables et des aides à l'achat de vélo. Ces aides ont pour objectif d'encourager les déplacements cyclables par le biais d'accompagnement à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE).

Il est également prévu :

- Les coûts inhérents aux parkings relais et aux pôles d'échange multimodaux pour 1,1 M€,
- 0,6 M€ pour le service de covoiturage,
- 0,5 M€ d'accompagnement aux changements de comportement relevant de la multimodalité, (prévu au budget Mobilités Urbaines en 2022)
- 0,2 M€ d'accompagnement à la mise en place de la ZFE,
- 0,1 M€ pour des études AURG réparties entre territoire en fonction de l'objet des études.

Pour 2023, l'annuité de la dette est estimée à 300 k€ contre 315 k€ en 2022. La dette récupérable de 2,94 M€ transférée par le Pays voironnais au 1^{er} janvier 2020 représente une annuité de 292 500 €. L'emprunt mobilisé en 2020 pour équilibrer le budget sur le territoire du Grésivaudan représente une annuité de 9 500 € sur 2023.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (EN €)

	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Voiironnais	Total BP 2023
EPARGNE DE GESTION	7 518 004	350 026	2 916 308	560 500	3 826 834
Charges financières	47 000	0	2 000	32 500	34 500
EPARGNE BRUTE	7 471 004	350 026	2 914 308	528 000	3 792 334
Remboursement de capital	277 500	0	7 500	260 000	267 500
EPARGNE NETTE	7 193 504	350 026	2 906 808	268 000	3 524 834

Globalement, l'épargne nette dégagée est de 3,5 M€ au BP 2023 contre 7,2 M€ en 2022, baisse liée au niveau des investissements à financer.

Pour la Métropole, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute soit 0,35 M€. Elle permet d'autofinancer 38 % des dépenses d'équipement du territoire.

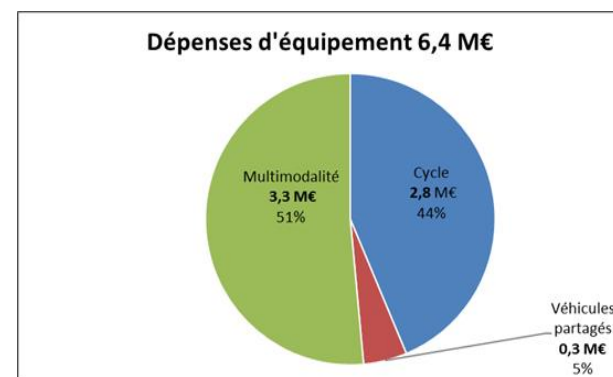
Pour le Grésivaudan, l'épargne nette s'élève à 2,9 M€. Elle permet d'autofinancer 60 % des dépenses d'équipement du territoire.

Pour le Pays Voironnais, l'épargne nette dégagée est estimée à 0,3 M€. Elle permet d'autofinancer 80 % des dépenses d'équipement du territoire.

Investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,1 M€ contre 11,5 M€ au BP 2022. La baisse s'explique, d'une part, par un effort de réalisme opérationnel dans les prévisions et, d'autre part, par l'avancée de certains projets en faveur des multimodalités. Elles concernent dans une grande majorité les projets de multimodalité (51 %) et de la politique cyclable (44 %).

DEPENSES D'EQUIPEMENT (EN €)



Les principaux investissements prévus en 2023 sont les suivants :

- Pour la Métropole : la mise en place de parking relais (69 k€),
- Pour le Grésivaudan :
 - La création d'une piste cyclable reliant les communes de Tencin et La Terrasse (0,7 M€),
 - Les travaux d'aménagement du PEM de La Batie à Saint Ismier (2,4 M€),
 - Les avances de fonds pour les études de maîtrise d'œuvre sur les passerelles Crolles Brignoud (0,5 M€),
 - Des études et travaux multimodaux sur les gares de Goncelin et de Brignoud (0,3 M€),
 - Des études pour la création de parcs-relais et de covoiturage à La Buissière et Champ-près-Frogès, et de liaisons modes actifs La Bâtie – Le Versoud et Le Touvet- Goncelin (0,2M€).
- Pour le Pays Voironnais : des dépenses pour la réhabilitation de la partie centrale du parking relais de Bièvre Dauphine (180 k€) et des études environnementales et maîtrise d'œuvre pour le parking relais de Mauvernay à la Buisse (86 k€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	BP 2023 Viroennais	Total BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	277 500	0	7 500	260 000	267 500
	Dépenses d'équipement	11 470 383	931 350	4 859 650	337 000	6 128 000
	Charges à répartir	1 328 000	817 150	814 650	2 500	1 634 300
	dont Mobilités actives	1 288 000	778 650	778 650		1 557 300
	dont Mobilités partagées	40 000	5 000	2 500	2 500	10 000
20	dont PEM, PR et gares		33 500	33 500		67 000
21	Charges propres à chaque territoire	10 142 383	114 200	4 045 000	334 500	4 493 700
23	dont Général	724 083			38 500	38 500
	dont Mobilités actives	2 190 000		1 220 000		1 220 000
	dont Mobilités partagées	191 666	10 000	10 000	10 000	30 000
	dont PEM, PR et gares	7 036 634	104 200	2 815 000	286 000	3 205 200
4581	Opération pour compte de tiers	60 589	0	0	0	0
	Total dépenses réelles d'investissement	11 808 472	931 350	4 867 150	597 000	6 395 500
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 711 768	0	0	0	0
	Total dépenses réelles d'investissement	13 520 240	931 350	4 867 150	597 000	6 395 500
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	90 000	8 000	0	82 000	90 000
041	Opérations patrimoniales	7 000 000	2 000 000	4 000 000	1 000 000	7 000 000
	Total dépenses d'investissement	20 610 240	2 939 350	8 867 150	1 679 000	13 485 500

Les dépenses communes concernent majoritairement, pour 1,5 M€, l'acquisition de 1 000 vélos classiques et 350 vélos à assistance électrique. Elles sont réparties en fonction de la population desservie par le service, clé qui pourrait être revue pour tenir compte de la phase de déploiement du service sur le territoire du Grésivaudan.

	BP 2023				Clés de répartition 2023			
	TOTAL	GAM	CCLG	CAPV	critères	GAM	CCLG	CAPV
Dépenses d'investissement								
Mvélo+ : consignes, vélos, aménagement vélos, logiciels	1 507 500	1 384 850	122 650		Pop Métrovélo	92%	8%	
Schema directeur	49 800	40 396	9 404		population	81%	19%	
VP TOTEM Covoiturage	10 000	5 000	2 500	2 500	covoit 50/25/25	50%	25%	25%
PEM DOMENE	67 000	33 500	33 500		offre TC	50%	50%	
Total budget 02	1 634 300	1 463 746	168 054	2 500				

Des subventions sont attendues pour un total de 1,2 M€ sur les projets suivants : les PEM de la Bâtie et de Domène (860 k€), les gares de Brignoud et Goncelin (45 k€), les parkings relais de Bièvres Dauphine et de la Buissière (79 k€), et enfin la piste cyclable Tencin / la Terrasse (230 k€).

L'équilibre est ensuite assuré par recours à l'emprunt estimé à 1,4 M€ dont 0,6 M€ pour la Métropole et 0,8 M€ pour le Grésivaudan.

Aucun emprunt n'est prévu pour le Pays Viroennais.

Le montant d'emprunt effectivement mobilisé est ajusté en fonction des réalisations. Ainsi, en 2022, aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget.

Encours de dette

L'encours de dette du budget annexe Mobilités Partagées Actives et Intermodalités est de 2,27 M€ au 1^{er} janvier 2023 dont :

- 2,13 M€ de dette remboursable au Pays Viroennais au titre des compétences transférées au SMMAG (parkings, Pôles d'Echanges Multimodaux et le covoiturage),
- 0,13 M€ de dette 2020 correspondant aux dépenses d'investissement de la communauté de communes du Grésivaudan.

Toute la dette du budget annexe Mobilités Partagées est à taux fixe et sans risque.

Le taux moyen de cette dette est à 1,41 % au 1^{er} janvier 2023. Le taux moyen de la dette remboursable du Pays Viroennais est de 1,49 %, le taux moyen de l'emprunt du Grésivaudan est de 0,20 %.

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE MOBILITES URBAINES

Ce budget annexe ne concerne que les AOM des territoires de Grenoble-Alpes Métropole et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Ce budget est assujéti à la TVA et les montants présentés sont donc Hors Taxe.

Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors reversement du Budget Principal et hors cessions s'élèvent à 77,7 M€ contre 66,5 M€ en 2022. L'augmentation de 11,2 M€ s'explique par les recettes M TAG (1,1 M€), le complément de participation de la Métropole (4 M€) et la hausse des produits financiers (6,3 M€) compensant partiellement celle des frais financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP	RECETTES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	Total BP 2023
70	Ventes de produits, services, marchandises	34 700 000	35 865 967		35 865 967
74	DGD	688 460	688 460		688 460
	Participation AURA	9 084 406	4 349 382	4 735 024	9 084 406
	Participation Métropole	20 500 000	24 500 000		24 500 000
	Autres dotations	4 366			
75	Autres produits de gestion courante	1 184 417	947 015		947 015
	Produits de gestion hors versement de VM	66 161 649	66 350 824	4 735 024	71 085 848
75	Reversement VM	112 164 795	115 057 047	10 582 786	125 639 833
	Produits de gestion courante	178 326 444	181 407 871	15 317 810	196 725 680
76	Produits financiers	250 000	6 630 000		6 630 000
77	Produits exceptionnels	887 373	4 300		4 300
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	1 429 000	1 860 000		1 860 000
	Total recettes réelles de fonctionnement	180 892 817	189 902 171	15 317 810	205 219 980
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 183 131			
	Total recettes de fonctionnement yc 002	201 075 949	189 902 171	15 317 810	205 219 980
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 650 000	4 475 000	122 000	4 597 000
	Total recettes de fonctionnement	205 725 949	194 377 171	15 439 810	209 816 980

Pour le territoire de la Métropole, les recettes hors reversement de VM s'élèvent à 73 M€ contre 67,3 M€ au BP 2022.



- PRESENTATION BUDGET PRIMITIF SMMAG 2023

Les recettes tarifaires des usagers du réseau de transport en commun TAG estimées à 35,9 M€ pour 2023 représentent 18 % des recettes de fonctionnement.

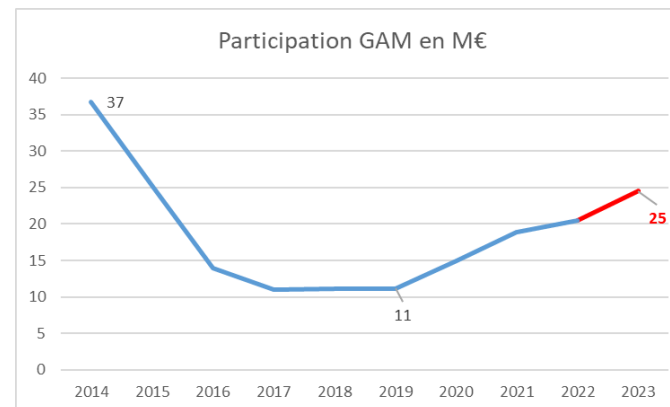
Cette évaluation des recettes tient compte de la première étape de la réforme tarifaire actuellement en cours, avec en particulier, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'effort significatif fait par le SMMAG pour rendre le réseau plus accessibles aux jeunes enfants et par conséquent aux familles.

Du fait de cette mesure et plus globalement d'une actualisation moyenne de la grille tarifaire 3,8 % nettement inférieure à l'inflation (estimation de 5,2 % annoncée par l'INSEE), l'effort réalisé par le SMMAG est de l'ordre de 1 M€ sur l'année.

L'équilibre du budget annexe des mobilités urbaines nécessite une participation de la Métropole dont le montant est augmenté de 4 M€ pour atteindre 24,5 M€ en 2023.

Pour mémoire, la contribution de la Métropole était déjà passée de 11 M€ en 2017 à 14,9 M€ en 2020, puis 20,5 M€ en 2022.

En 6 ans, l'augmentation est de 13,5 M€ supplémentaires.



La participation de la Région Auvergne Rhône Alpes, de 4,3 M€, est figée dans le temps suite au transfert de compétence du Département (loi NOTRE). De même, la DGD versée par l'Etat est reconduite à l'identique pour 688 k€.

Les autres produits concernent, pour l'essentiel, le contrat sur les abris voyageurs (0,6 M€).

Enfin, avec la remontée des taux sur les marchés financiers, les produits financiers issus des outils de couverture (swaps) mis en place augmentent également. Ils sont estimés à 6,6 M€ pour 2023 contre 0,25 M€ au BP 2022. Cette hausse de recettes reste cependant très inférieure à la hausse des charges liées à la dette.

Pour le territoire du Grésivaudan, les recettes hors reversement de VM s'élèvent à 4,7 M€ comme au BP 2022.

La Région participe à hauteur de 4,7 M€, montants figés suite au transfert de compétence du Département (loi NOTRE).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 188,5 M€ contre 168,6 M€ au BP 2022 soit une augmentation de 19,9 M€.

Les charges communes réparties entre les territoires s'élèvent à 1 M€ et comprennent notamment les études AURG, ALEC Air Rhône Alpes, la communication, les études PDU, les actions en faveur de plans de mobilité entreprise et le renouvellement de contrats TAG et TOUGO.

	BP 2023			Clés de répartition 2023		
	TOTAL	GAM	CCLG	critères	GAM	CCLG
Dépenses de fonctionnement						
Communication institutionnelle	137 750	111 739	26 011	population	81%	19%
Frais généraux	1 000	811	189	population	81%	19%
Etudes AURG ...	261 440	96 013	165 427	expert	37%	63%
PDU	84 000	68 138	15 862	population	81%	19%
Actions entreprises & PDME - fct	350 000	283 910	66 090	population	81%	19%
Renouvellement Contrats DSP	150 000	75 000	75 000		50%	50%
Total Budget 01	984 190	635 611	348 579		83%	17%

Le changement des règles de répartition de la masse salariale entraîne une baisse des charges de personnel de 1,5 M€ pour s'établir à 2,6 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	Total BP 2023
011	Charges à caractère général	149 414 264	145 937 478	13 912 146	159 849 624
	dont Communication P190	137 750	111 739	26 011	137 750
	dont Renouvellement de contrat P14		75 000	75 000	150 000
	dont PDU AURG P193	157 667	120 584	28 070	148 654
	dont Accompagn chgt comport P195	555 334			
	dont Plan Mobilité Entreprises P196	471 000	283 910	66 090	350 000
	dont Général (dette) P198	44 000	39 600		39 600
	dont Extension Tram P14	40 000			
	dont Maintenance OA P110	56 000	24 800		24 800
	dont Câble P139		40 000		40 000
	dont Contrat d'exploitation P140	143 512 000	142 250 000	12 917 642	155 167 642
	Surcoût exploitation C1	0	-500 000	500 000	0
	dont Abris voyageurs P141	1 484 000	1 049 164	35 000	1 084 164
	dont Bâtiments P142 et 143	1 752 814	1 869 740		1 869 740
	dont Enquêtes P145	163 000	190 000		190 000
	dont Transport scolaire P147		10 000		10 000
	dont Agence de mobilité P183	62 000		62 200	62 200
	dont Billétique P184	201 700		132 500	132 500
	dont Promotion déplacement P196	40 220	5 000		5 000
	dont Tarification sociale P194		64 400		64 400
	dont Logistique urbaine P195	80 000			0
	Charges de structure	656 779	303 541	69 633	373 174
012	Charges de personnel	4 114 668	2 097 866	481 256	2 579 122
65	Autres charges de gestion courante	1 618 376	181 387	553 219	734 606
	dont AURG P19		43 567	153 219	196 786
	dont Tarification sociale P194		37 820		37 820
	dont Transport scolaire P147 + P141		100 000	200 000	300 000
	dont Contrat d'exploitation P140			200 000	200 000
	Charges de gestion courante	155 147 308	148 216 731	14 946 621	163 163 352
66	Charges financières	13 352 000	25 218 000		25 218 000
67	Charges exceptionnelles	116 000	117 440	2 189	119 629
	Total dépenses réelles de fonctionnement	168 615 308	173 552 171	14 948 810	188 500 981
023	Virement à la section d'investissement	14 181 641	0	0	0
042	Opération d'ordre de transfert sections	22 929 000	20 825 000	491 000	21 316 000
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	37 110 641	20 825 000	491 000	21 316 000
	Total dépenses de fonctionnement	205 725 949	194 377 171	15 439 810	209 816 981

Pour le territoire de la Métropole, les dépenses de fonctionnement, de 173,6 M€, sont essentiellement constituées des crédits correspondant au forfait de charges versé à la SPL M'Tag, soit 142 M€ qui représentent 82 % des dépenses.

L'actualisation du forfait de charge repose sur une hypothèse de prévision d'inflation à 4,2 %, soit une augmentation de 11,5 M€.

Toutefois, même ainsi réévalué, le forfait de charges devrait être très loin de couvrir les dépenses réelles de M'Tag, qui doit faire face à la conjonction de la hausse de plusieurs postes de dépenses, dont :

- Les coûts de personnel, avec la revalorisation de la rémunération des salariés actée en novembre 2022,
- La dégradation de la productivité de l'entreprise du fait de l'absentéisme. En 2022, les résultats ont été très mauvais en la matière, avec, du fait de l'absentéisme, un besoin d'agents supplémentaires par rapport aux prévisions initiales, pour un coût réel pour la société de 1 M€,
- La hausse des marchés d'affrètement,
- Et enfin, la forte hausse des coûts de l'électricité. M'Tag, du fait de l'explosion des prix proposés par les fournisseurs, une facture globale annoncée en hausse de 9 à 13 M€ sur l'année, dont une part devrait être prise en charge par l'amortisseur électricité mis en œuvre par le gouvernement.

Il est donc important de noter qu'à ce stade, l'application de la revalorisation contractuelle du forfait de charges ne devrait pas permettre à M'Tag d'équilibrer son propre budget. Dans un premier temps, il revient à l'entreprise de mettre en place un plan d'actions adéquat afin de faire face à cette situation.

Les autres charges de gestion hors dette, de 6 M€, sont essentiellement constituées des charges de personnel (2,1 M€), de frais de structure (0,3 M€) mais aussi des taxes foncières des dépôts (1,8 M€), et des frais relatifs à l'entretien des abris voyageurs selon les conventions conclues avec les communes (1 M€).

Enfin, les charges financières, de 25,2 M€, représentent un montant en forte hausse (+11,9 M€) due à la hausse des taux d'intérêts. Une partie de cette augmentation est amortie par les recettes des couvertures de taux (swaps). L'augmentation nette des frais financiers s'élève à 5,5 M€ pour 2023.

Pour le territoire du Grésivaudan, les dépenses de fonctionnement de 13,5 M€ sont essentiellement constituées du coût d'exploitation du réseau de transport net des contributions des usagers de 13,1 M€.

La Contribution Forfaitaire Financière versée au délégataire de la DSP s'élève à 12,9 M€ et est complétée par le financement des communes en AOT2 (Plateau des Petites Roches, Champ Prés Froges, Saint Martin d'Uriage) reconduit à 0,2 M€.

L'annuité de la dette de ce Budget Annexe ne concerne que le territoire de la Métropole. L'annuité brute 2023 est estimée à 67,9 M€ contre 55,4 M€ au BP 2022. Elle doit être minorée :

- Des produits des couvertures mises en place, soit 6,6 M€,
- De la part de dette récupérable de la Métropole et du Département de l'Isère, soit 31,5 M€ en remboursement en capital.

L'annuité nette s'élève à 29,8 M€ contre 23,6 M€ au BP 2022, soit une augmentation de 6,2 M€ dont 5,5 M€ dus aux frais financiers et 0,6 M€ au capital remboursé.

ANNUITE DE DETTE (EN €)

en €	BP 2022	BP 2023	Evolution
Charges financières nettes	13 102 000	18 588 000	5 486 000
Frais financiers	13 352 000	25 218 000	11 866 000
Produits financiers	250 000	6 630 000	6 380 000
Remboursement en capital net	10 591 000	10 152 000	-439 000
Remboursement en capital	42 091 000	41 652 000	-439 000
Dette récupérable	31 500 000	31 500 000	0
Annuité de dette	23 693 000	28 740 000	5 047 000

Pour le Grésivaudan, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'affectation de 10,4 M€ du produit de VM permettant de couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement et d'investissement nettes des éventuelles recettes.

Pour la Métropole, le solde du produit de VM après couverture du besoin de financement des 2 autres budgets, de 115 M€, est affecté à ce budget.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (EN €)

	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	Total BP 2023
EPARGNE DE GESTION	25 379 509	34 938 000	369 000	35 307 000
Charges financières	13 352 000	25 218 000	0	25 218 000
Produits financiers	250 000	6 630 000	0	6 630 000
EPARGNE BRUTE	12 277 509	16 350 000	369 000	16 719 000
Remboursement capital	42 091 000	41 652 000	0	41 652 000
Protocole 2015	31 500 000	31 500 000	0	31 500 000
EPARGNE NETTE	1 686 509	6 198 000	369 000	6 567 000

Globalement, l'épargne nette dégagée est de 6,6 M€ au BP 2023 contre 1,7 M€ au BP 2022 en retraitant la reprise anticipée du résultat.

La répartition entre territoires est la suivante :

- Pour la Métropole, l'épargne brute s'élève à près de 16,35 M€ et l'épargne nette à 6,2 M€.
- Pour le Grésivaudan, sans aucune dette sur ce budget annexe, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute soit 0,4 M€.

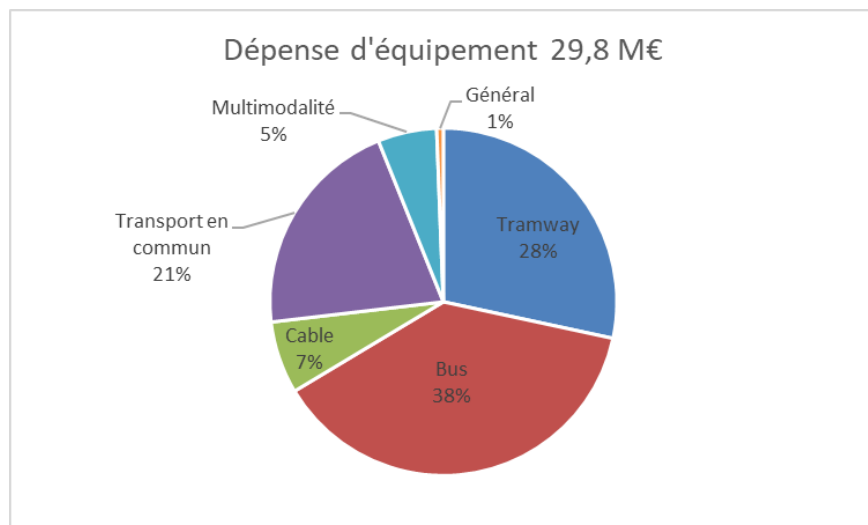
Investissement

Les dépenses réelles d'investissement hors dette sont estimées à 29,8 M€ contre 52,9 M€ au BP 2022. La baisse de 23,1 M€ s'explique davantage par un effort de réalisme opérationnel dans les prévisions sachant que les réalisations 2022 sont estimées à 19,2 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 Métropole	BP 2023 Grésivaudan	Total BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	42 091 000	41 652 000	0	41 652 000
	Dépenses d'équipement	52 927 400	29 467 400	369 000	29 836 400
	Charges à répartir	0	0	0	0
	Charges propres à chaque territoire	52 927 400	29 467 400	369 000	29 836 400
	dont Général	52 927 400		184 000	184 000
	dont Tram P11x	0	8 466 000		8 466 000
	dont Bus P12x	0	11 272 600	75 000	11 347 600
	dont Câble P139	0	2 000 000	10 000	2 010 000
	dont TC P14x		6 088 800	100 000	6 188 800
	dont Billétique P184		1 640 000		1 640 000
26	Participations et créances rattachées	5 360 000	0	0	0
4581	Opération pour compte de tiers	0			0
	Total dépenses réelles d'investissement	100 378 400	71 119 400	369 000	71 488 400
	Lignes de trésorerie (16449 - 166 - 165 - 1645x)	90 000 000	90 000 000	0	90 000 000
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	5 880 136	0	0	0
	Total dépenses réelles d'investissement	196 258 536	161 119 400	369 000	161 488 400
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 650 000	4 475 000	122 000	4 597 000
041	Opérations patrimoniales	3 000 000	3 050 000	1 000 000	4 050 000
	Total dépenses d'investissement	203 908 536	168 644 400	1 491 000	170 135 400

Les dépenses d'équipements concernent majoritairement le territoire de la Métropole (29,4 M€).



Les principaux investissements 2023 sont prévus sur les réseaux de tramway (8,5 M€) et de bus (11,3 M€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – TRAM

Programme montant en €	BP 2022	BP 2023
AMENAGEMENT PONCTUEL ET DE SECURITE	800 000	800 000
GROS ENTRETIEN DES VOIES	7 215 020	2 496 800
OUVRAGES D ART	1 650 000	450 000
TPS PARCOURS PRIORITE	285 000	270 000
ENTRETIEN LIGNES AERIENNES	1 288 100	1 752 800
GROSSES REPARATIONS ET RENOVATIONS	3 453 900	2 146 400
A EXTENSION PONT DE CLAIX	100 000	
REAMENAGEMENT QUAIS WAY CHAVANT	450 000	
LIGNE D EXTENSION GARE		250 000
ACQUISITION MATERIEL ROULANT	100 000	280 000
AUTRES ETUDES		20 000
Total Tramway	15 342 020	8 466 000

Il est prévu, pour le réseau de tramway 8,5 M€ de dépenses en 2023 pour la Métropole. Cela comprend de grosses réparations et rénovations dites de mi- vie des trams pour 2,1 M€, des entretiens et maintenances des lignes aériennes de contact pour 1,8 M€, l'entretien courant des voies pour 2,5 M€ et des ouvrages d'art liés à des travaux sur le pont du Prisme pour 0,45 M€.

Il est également prévu le démarrage du projet de raccordement de la ligne D pour la prolonger jusqu'à la gare pour 0,25 M€. Cette extension permettra aux usagers du réseau de voyager de Saint Martin d'Hères vers le centre de Grenoble sans correspondance (contre une actuellement). La ligne desservira de nombreux pôles d'attractions tel que le CHU, le centre-ville de Grenoble ou la gare et développera l'attractivité du réseau sur ce secteur.

En prévision du renouvellement nécessaire des rames de tram, des premières dépenses d'AMO sont prévues pour 0,28 M€.

Enfin, 0,8 M€ sont prévus pour des travaux d'aménagement ponctuel de sécurité avec la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action unique (PAU).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUS

Programme montant en €	BP 2022	Métropole	Grésivaudan	BP 2023
TRAVAUX AMENAGEMENTS PONCTUELS	1 808 600			-
TRAVAUX GROS ENTRETIEN DES VOIES	500 000	200 000		200 000
POINTS ARRETS GRESIVAUDAN	100 000		5 000	5 000
MISE EN ACCESSIBILITE PMR	683 390	400 000	70 000	470 000
ACQUISITION MATERIEL ROULANT		400 000		400 000
TEMPS DE PARCOURS PRIORITE	585 000	220 000		220 000
CHRONO EXTENSION LIGNE C4		10 000		10 000
CHRONO EXTENSION LIGNE C1	136 000			-
RESTRUCTURATION LIGNE C5	80 000			-
ARTICULES GNV	8 650 000	8 051 000		8 051 000
ELECTRIQUES	590 000	1 250 000		1 250 000
MATERIEL EMBARQUE	1 095 000	541 600		541 600
TCSP	2 000 000	200 000		200 000
Total Bus	16 227 990	11 272 600	75 000	11 347 600

Il est prévu, pour le réseau de bus 11,3 M€ de dépenses en 2023.

Pour la Métropole, les principales actions en 2023 concerneront :

- L'acquisition de 25 bus articulés roulant au gaz naturel (GNV) (8,1 M€),
- Le renouvellement de batteries hybrides et la levée de garantie sur des bus électriques (1,3 M€),
- Le matériel embarqué (0,5 M€),

- La mise en accessibilité de 15 quais pour les personnes à mobilités réduites (PMR) (0,4 M€),
- L'acquisition de matériel roulant avec 4 Flexo PMR (0,4 M€),
- L'aménagement de transport collectif en site propre (TCSP) sur le cours de l'Europe (0,2 M€)

Sur le territoire du Grésivaudan, il est prévu la réalisation de travaux de mise en accessibilité de quais pour une enveloppe globale de 0,1 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – TRANSPORT EN COMMUN

Programme montant en €	BP 2022	Métropole	Grésivaudan	BP 2023
INSTALLATION BIV DAT		20 000		20 000
DSP ACQUISITION DELEGUEE INFORMATIQUE	846 990	1 642 400		-
VRD	949 000	828 800		828 800
ABRIS VOYAGEURS GRESIVAUDAN	50 000		100 000	100 000
DEPOT EYBENS	2 000 000	1 380 000		1 380 000
DEPOTS GER	6 080			-
AUTRES BATIMENTS	1 888 710	2 217 600		2 217 600
Total Transport en commun	5 740 780	6 088 800	100 000	6 188 800

Concernant les dépôts du réseau de la Métropole, il est prévu 1,4 M€ pour l'achat du foncier en prévision de l'extension future du dépôt d'Eybens ; 2,3 M€ pour l'amélioration des autres bâtiments. 829 k€ concernent des travaux de voirie et réseau divers (VRD).

1,6 M€ sont prévus pour des investissements informatiques réalisés par le délégataire conformément au contrat.

100 k€ sont inscrits sur le territoire du Grésivaudan pour l'acquisition de mobilier urbain.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – CABLE

Il est prévu des frais d'AMO et d'acquisitions foncières pour le câble pour 2 M€ ainsi qu'une étude globale pour définir les liaisons par câble les plus opportuns à créer sur le territoire du Grésivaudan.

Programme montant en €	BP 2022	Métropole	Grésivaudan	BP 2023
CABLE	11 000 000	2 000 000	10 000	2 010 000
Total Cable	11 000 000	2 000 000	10 000	2 010 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - MULTIMODALITE

Programme montant en €	BP 2022	Métropole	Grésivaudan	BP 2023
AGENCE DE MOBILITE CROLLES	16 610			-
BILLETTEQUE INSTALLATION	4 600 000	1 640 000		1 640 000
Total Transport en commun	4 616 610	1 640 000	-	1 640 000

Ce sont les dépenses liées au renouvellement de la billettique (1,6 M€).

Le financement de l'investissement comprend une participation de la Métropole à hauteur de 3,66 M€ au financement des investissements dont 3 M€ sur des projets et 660,5 k€ de participation pérenne au titre des investissements récurrents transférés en 2020.

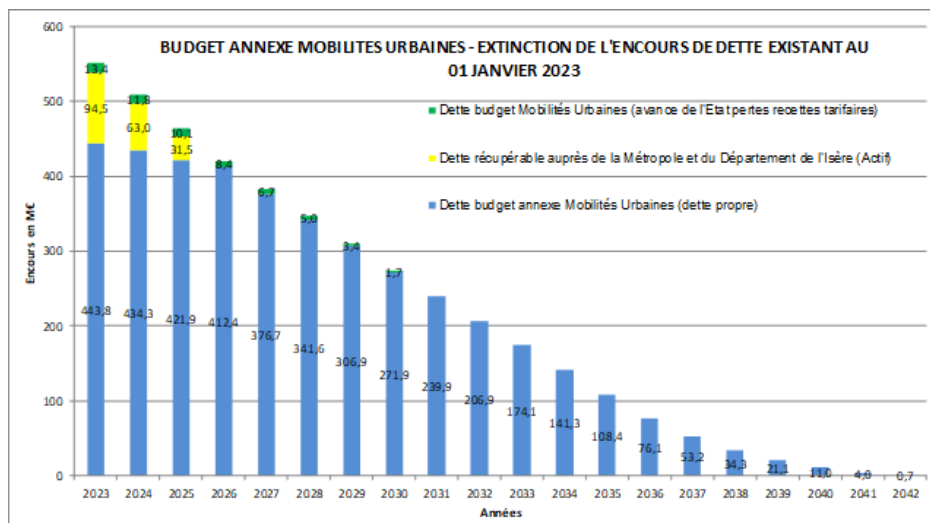
L'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe est assuré par un emprunt prévisionnel pour la seule Métropole de 19,6 M€.

Pour le Grésivaudan, le reversement d'une part de VM couvre l'intégralité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Encours de dette

L'encours de dette du Budget Annexe Mobilités Urbaines, de 551,8 M€ au 1^{er} janvier 2023 (contre 590,9 M€ au 1^{er} janvier 2022) comprend :

- 443,8 M€ de dette classique au 1^{er} janvier 2023,
- 94,5 M€ d'encours au titre de la dette historique remboursée par la Métropole et le Département de l'Isère,
- 13,4 M€ d'encours au titre des avances remboursables à l'Etat correspondant aux pertes de recettes tarifaires.



Le remboursement des avances n'est pas prévu sur l'année 2023.

En effet, il est prévu que le remboursement des avances n'intervient qu'à compter de l'année suivant celle où le montant des recettes de VM et celui des recettes tarifaires sont supérieur, pour chacune de ces recettes, à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019 de respectivement 113,5 M€ pour le VM et 37,3 M€ pour les recettes tarifaires. Avec une prévision 2023 de 35,9 M€ pour ces dernières, le rattrapage du niveau moyen de recettes des 3 années avant la crise COVID n'a toujours pas été atteint.

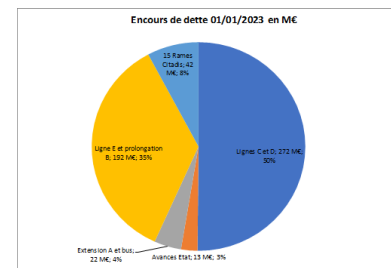
RECETTES DE REFERENCE DES AVANCES DE L'ETAT

en M€	MOYENNE 2017-2019	BP 2023
Recettes VM SMMAG	113,5	137,3
Territoire GAM	104,7	121,9
Territoire Grésivaudan	8,8	15,4
Recettes tarifaires	37,3	35,9
TOTAL	150,8	173,2

Au plus tard, il est prévu un remboursement sur 6 ans à compter de 2025.

Le taux moyen global de la dette avec l'avance de l'Etat est en hausse à 2,66 % au 1^{er} janvier 2023 contre 1,95 % au 1^{er} janvier 2022.

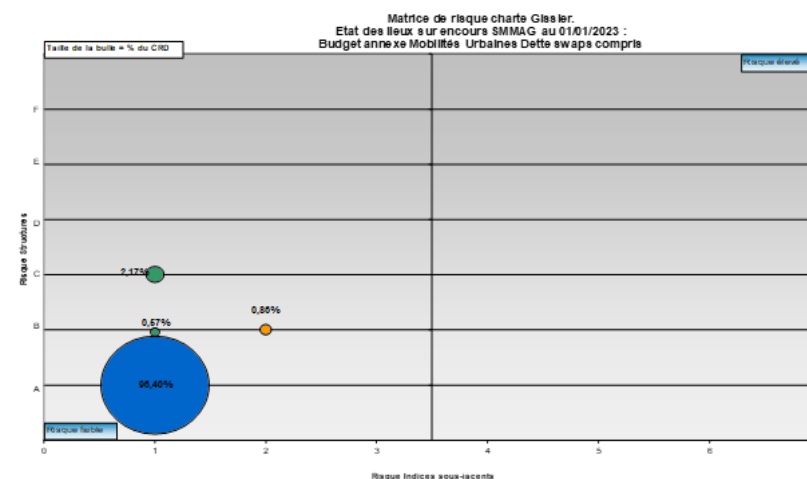
L'encours global, couvertures comprises, se décompose en 62,86 % à taux fixes (ou fixés par swap), 36,57 % à taux variables et 0,57 % d'encours à taux variable plafonné.



La moitié de cette dette est encore issue des investissements réalisés pour les lignes C et D de tramway dans les années 2005 à 2008.

La dette du budget annexe Mobilités Urbaines ne comporte pas de risques élevés conformément à la classification de la charte Gissler :

- 96,4 % des prêts en 1A, catégorie la moins risquée,
- 2,74 % des prêts en 1B, catégorie des taux à barrière simple et 1C catégorie comportant une option sur le taux,
- 0,86 % en 2B, catégorie comportant une indexation inflation avec barrière simple sans effet de levier.



ANNEXES DE LA DETTE

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 31/12/2022 - 01/01/2023

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT Dû 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE RÉSIDUELLE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	
26,05%	<u>Taux fixes sur la durée</u> <u>Encours :</u>	1A	-	21004	EMP REF CO0840 004 FICHE EMP 21004	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	5 105 882	31	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,50	7,24	07 ans 04 mois	15 ans 04 mois
			-	22002	EMP REF 15828006001 FICHE EMP 22002	0011 - SG	10 000 000	4 333 333	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,96	3,14	05 ans 06 mois	12 ans 11 mois
			-	22003	EMP REF 15828006002 FICHE EMP 22003	0011 - SG	20 000 000	9 629 630	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	1,08	2,09	06 ans 05 mois	12 ans 11 mois
			-	22005	EMP REF 15828006004 FICHE EMP 22005	0011 - SG	20 000 000	8 666 667	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	4,41000	4,41	2,96	05 ans 08 mois	12 ans 11 mois
			-	26002	EMP REF 16531 TIRAGE 3 FICHE EMP 26002	0011 - SG	20 000 000	6 286 364	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	3,21	2,53	03 ans 02 mois	13 ans 03 mois
			-	26003	EMP REF 16531 TIRAGE 2 FICHE EMP 26003	0011 - SG	10 000 000	2 729 091	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,41	3,17	02 ans 01 mois	13 ans 05 mois
			-	26005	EMP REF 16531 TIRAGE 5 FICHE EMP 26005	0011 - SG	10 000 000	2 828 182	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,26	3,09	02 ans 02 mois	13 ans 03 mois
			-	29002	EMP REF CO1144 001 FICHE EMP 29002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	3,02	3,43	07 ans 03 mois	13 ans 00 mois
			-	29005	EMP REF CO1144 007 FICHE EMP 29005	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,58	4,67	05 ans 06 mois	12 ans 11 mois
				62006	EMP REF LR1167001 82053 6 FICHE EMP 62006	0028 - BEI	27 500 000	21 175 000	25	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,47	1,48	08 ans 11 mois	19 ans 02 mois
			-	90154	EMP REF 1093001 FICHE EMP 90154	0003 - CDC	50 000 000	25 000 000	30	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	4,22	4,22	06 ans 08 mois	14 ans 03 mois
				90157	EMP REF MON530959EUR FICHE EMP 90157	0026 - La Banque Postale	10 000 000	7 250 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,69	0,70	06 ans 03 mois	17 ans 00 mois
				90159	EMP REF 2765001 FICHE EMP 90159	0011 - SG	12 000 000	9 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,20	0,29	06 ans 00 mois	18 ans 00 mois
				90160	EMP REF COMP_ETAT_SMMAG_2021 FICHE EMP 90160	0030 - ETAT	13 432 449	13 432 449	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 06 mois	06 ans 11 mois
				90161	EMP REF 38-00683589CGP1SMAG FICHE EMP 90161	0029 - ARKEA	10 000 000	10 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,53	1,55	07 ans 10 mois	19 ans 11 mois
				1	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 1	0030 - ETAT	1 330 437	1 330 437	6	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	03 ans 06 mois	06 ans 11 mois
				2	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 2	0030 - ETAT	7 976 873	7 976 873	6	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	03 ans 06 mois	06 ans 11 mois
				4	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 4	0030 - ETAT	146 186	146 186	6	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	03 ans 06 mois	06 ans 11 mois
				1B02	EMP REF PAYSVOIRONNAIS FICHE EMP 1	0030 - CA du PAYS VOIRONNAIS	2 939 557	2 133 566	19	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	1,41	0,00	06 ans 07 mois	16 ans 00 mois
				2B02	EMP REF 2766 001 FICHE EMP 2	0011 - SG	150 000	135 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,39000	0,20	0,31	09 ans 00 mois	18 ans 00 mois
2,33%	<u>ESTR en attente de consolidation</u> <u>ou relais trésorerie</u>		-	28001	EMP REF MIR240438EUR FICHE EMP 28001	0005 - DEXIA	75 000 000	1 608 000	29	Mensuelle	EONIA	0,00000	1,60	1,99	02 ans 06 mois	12 ans 00 mois
			-	36001	EMP REF MIR253507 EONIA FICHE EMP 36001	0005 - DEXIA	40 000 000	11 508 090	29	Mensuelle	EONIA	0,01250	1,58	999,99	07 ans 06 mois	15 ans 00 mois
35,13%	<u>Taux monétaires non swapés</u> <u>Encours :</u>	1A	-	18002	EMP REF CO0498 002 144333 FICHE EMP 18002	0010 - Crédit Agricole CIB	26 400 000	3 938 983	20	Annuelle	EURIBOR12M	0,00000	3,38	1,87	01 ans 06 mois	01 ans 03 mois
			-	25004	EMP REF 063137 CO4606 001 FICHE EMP 25004	0010 - Crédit Agricole CIB	15 000 000	6 902 655	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	1,43	0,87	06 ans 03 mois	12 ans 11 mois
			-	25005	EMP REF 064137 CO4611 001 FICHE EMP 25005	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,62	1,07	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	26006	EMP REF 16531 TIRAGE 6 FICHE EMP 26006	0011 - SG	4 000 000	1 878 261	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,29	0,64	06 ans 09 mois	13 ans 05 mois
			-	27005	EMP REF 00778085892XL4 FICHE EMP 27005	0007 - CF- Groupe CE	8 750 000	4 739 583	24	Trimestrielle	ESTR	0,02985	2,62	0,75	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	28006	EMP REF 0252435 005 1 FICHE EMP 28006	0005 - DEXIA	10 000 000	5 200 000	25	Trimestrielle	ESTR	0,03500	0,43	0,24	06 ans 06 mois	12 ans 11 mois
			-	28007	EMP REF MIR240438 006 FICHE EMP 28007	0005 - DEXIA	13 686 653	7 289 631	23	Trimestrielle	ESTR	0,03500	1,44	0,46	05 ans 11 mois	12 ans 00 mois
				29004	EMP REF CO1144 004 FICHE EMP 29004	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	1,07	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	29006	EMP REF CO1144 005 FICHE EMP 29006	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	1,07	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	29007	EMP REF CO1144 011 FICHE EMP 29007	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 200 000	25	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	0,76	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	36002	EMP REF 267921001 FICHE EMP 36002	0005 - DEXIA	13 000 000	6 724 138	29	Annuelle	ESTR	0,00750	1,41	0,85	07 ans 06 mois	14 ans 00 mois
			-	36003	EMP REF MIR253507 002 FICHE EMP 36003	0005 - DEXIA	7 000 000	3 990 000	25	Trimestrielle	ESTR	0,00750	1,41	0,50	06 ans 09 mois	14 ans 00 mois
			-	49002	EMP REF 1240838 FICHE EMP 49002	0003 - CDC	10 000 000	6 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	3,25	1,67	06 ans 07 mois	14 ans 11 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 31/12/2022 - 01/01/2023

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT Dû 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE RÉSIDUELLE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	
			-	49004	EMP REF 1240839 FICHE EMP 49004	0003 - CDC	10 000 000	6 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,15000	3,43	1,85	06 ans 06 mois	14 ans 11 mois
			-	49005	EMP REF 1260335 FICHE EMP 49005	0003 - CDC	67 500 000	10 800 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,09000	3,15	1,88	06 ans 10 mois	15 ans 11 mois
			-	49006	EMP REF 1268830 FICHE EMP 49006	0003 - CDC	32 500 000	22 100 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,77000	3,61	2,63	07 ans 00 mois	16 ans 11 mois
			-	62002	EMP REF 82053 1167001 2 FICHE EMP 62002	0028 - BEI	37 500 000	25 500 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,50100	1,60	0,86	07 ans 11 mois	17 ans 00 mois
			-	62003	EMP REF 82053 1167001 3 FICHE EMP 62003	0028 - BEI	20 000 000	14 400 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,34000	1,46	1,53	08 ans 05 mois	18 ans 00 mois
			-	62004	EMP REF 82053 1167001 4 FICHE EMP 62004	0028 - BEI	5 000 000	3 600 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,36200	1,48	0,80	08 ans 04 mois	18 ans 00 mois
			-	62005	EMP REF 82053 LR1167001 5 FICHE EMP 62005	0028 - BEI	45 000 000	34 200 000	25	Annuelle	EURIBOR12M	0,30800	0,00	0,06	10 ans 00 mois	19 ans 00 mois
			-	90155	EMP REF 2000 FICHE EMP 90155	0011 - SG	5 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,42000	1,42	0,98	06 ans 00 mois	15 ans 11 mois
			-	90156	EMP REF MON525302EUR FICHE EMP 90156	0027 - Caisse Française de Financemen	5 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,42000	2,48	1,68	05 ans 08 mois	15 ans 11 mois
			-	90162	EMP REF MON543277EUR FICHE EMP 90162	0026 - La Banque Postale	9 700 000	9 700 000	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,54000	2,34	2,41	06 ans 04 mois	14 ans 00 mois
32,97%	Taux monétaires swapés à taux fixe sans conditions Encours :	1A	37	20002	EMP REF 00778016092F FICHE EMP 20002	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	1 856 024	20	Trimestrielle	ESTR	0,08500	2,36	1,33	01 ans 10 mois	03 ans 05 mois
			71	20003	EMP REF 20050404702 FICHE EMP 20003	0007 - CF- Groupe CE	20 000 000	10 454 580	30	Trimestrielle	ESTR	0,08500	2,37	1,16	06 ans 08 mois	14 ans 08 mois
			40	21002	EMP REF CO0840 002 FICHE EMP 21002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	30	Trimestrielle	ESTR	0,04000	0,70	0,83	07 ans 02 mois	14 ans 04 mois
			78	21003	EMP REF CO0840 003 FICHE EMP 21003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	30	Trimestrielle	ESTR	0,04000	0,70	0,83	07 ans 02 mois	14 ans 04 mois
			34	22004	EMP REF 15828006003 FICHE EMP 22004	0011 - SG	20 000 000	9 629 630	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
			35	23002	EMP REF 050115 CO3920 001 FICHE EMP 23002	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	9 629 620	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
			85	23003	EMP REF 051115 CO4134 001 FICHE EMP 23003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	86 667	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
			38	25002	EMP REF 62137 FICHE EMP 25002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 862 385	29	Trimestrielle	ESTR	0,02500	0,67	0,85	06 ans 07 mois	13 ans 00 mois
			47	25003	EMP REF 061137 CO4572/001 FICHE EMP 25003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	1,27	07 ans 06 mois	13 ans 00 mois
			86	26004	EMP REF 16531 TIRAGE 4 FICHE EMP 26004	0011 - SG	10 000 000	4 909 091	29	Trimestrielle	ESTR	0,02900	2,58	1,20	06 ans 03 mois	13 ans 03 mois
			77	27002	EMP REF 7780858X C704794 FICHE EMP 27002	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	5 000 000	29	Trimestrielle	ESTR	0,02985	0,00	0,75	08 ans 02 mois	13 ans 00 mois
			67	27003	EMP REF 00778085892X L2 FICHE EMP 27003	0007 - CF- Groupe CE	15 000 000	6 902 655	28	Trimestrielle	ESTR	0,02985	2,62	0,99	06 ans 05 mois	12 ans 11 mois
			68	27004	EMP REF 00778085892X L3 FICHE EMP 27004	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02985	2,62	1,08	07 ans 05 mois	12 ans 11 mois
			87	28002	EMP REF 252435001 FICHE EMP 28002	0005 - DEXIA	10 000 000	5 000 000	29	Trimestrielle	ESTR	0,03500	1,44	1,11	06 ans 04 mois	13 ans 00 mois
			76	28003	EMP REF 252435002 FICHE EMP 28003	0005 - DEXIA	10 000 000	5 000 000	29	Trimestrielle	ESTR	0,03500	1,44	1,05	06 ans 04 mois	13 ans 00 mois
			69	28004	EMP REF 0252435 003 2 FICHE EMP 28004	0005 - DEXIA	15 000 000	6 902 655	28	Trimestrielle	ESTR	0,03500	0,43	0,70	06 ans 06 mois	12 ans 11 mois
			66	28005	EMP REF 0252435 004 2 FICHE EMP 28005	0005 - DEXIA	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,03500	0,43	0,70	06 ans 06 mois	12 ans 11 mois
			46	29003	EMP REF CO1144 002 FICHE EMP 29003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 862 385	29	Trimestrielle	ESTR	0,02500	0,67	0,85	06 ans 07 mois	13 ans 00 mois
			73	29008	EMP REF CO1144 013 FICHE EMP 29008	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 108 096	19	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,65	0,48	04 ans 11 mois	07 ans 11 mois
			64	42002	EMP REF 1156051 FICHE EMP 42002	0003 - CDC	8 450 000	2 957 500	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,39000	2,89	0,87	03 ans 05 mois	06 ans 11 mois
			75	42004	EMP REF 1212293 FICHE EMP 42004	0003 - CDC	8 450 000	4 732 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	3,43	1,64	06 ans 02 mois	13 ans 11 mois
			82	49005	EMP REF 1260335 FICHE EMP 49005	0003 - CDC	67 500 000	32 400 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,09000	3,15	1,88	06 ans 10 mois	15 ans 11 mois
			89	90158	EMP REF Z1476 FICHE EMP 90158	0011 - SG	46 188 747	42 264 192	21	Annuelle	EURIBOR12M	0,52000	0,03	0,06	09 ans 06 mois	17 ans 11 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 31/12/2022 - 01/01/2023

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT Dû 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE RÉSIDUELLE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	
2,13%	Taux monétaire swapé à taux fixe annuable Encours :	1C	81	49003	EMP REF 1240840 FICHE EMP 49003	0003 - CDC	20 000 000	12 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,19000	3,47	1,89	06 ans 06 mois	14 ans 11 mois
0,56%	Taux monétaire couvert par tunnel avec Floor (2,60%) et CAP (4,13%) Encours :	1B	74	42003	EMP REF 1156053 FICHE EMP 42003	0003 - CDC	6 550 000	3 144 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,38000	3,07	1,05	05 ans 07 mois	11 ans 11 mois
0,84%	Taux monétaire swapé à taux fixe 3,32% sur 98,2% de l'encours conditionnés à l'inflation avec CAP à 4,07% Encours :	2B	70	23003	EMP REF 051115 CO4134 001 FICHE EMP 23003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 728 143	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
100,00%								563 478 240								

REPARTITION GISSLER				
Score Gissler	1A	543 606 097	96,47%	100,00%
	1B	3 144 000	0,56%	
	1C	12 000 000	2,13%	
	2B	4 728 143	0,84%	
TOTAL		563 478 240		
REPARTITION PAR BUDGETS				
Budget principal		22 453 496	3,98%	100,00%
Budget annexe Mobilités Urbaines		538 756 178	95,61%	
Budget annexe Mobilité Partagées		2 268 565,83	0,40%	
TOTAL BUDGETS		563 478 240		